

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX NEUF AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/04/2024

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN - Florence LIENARD - Freddy SZYMCZAK - Brigitte HARLAUX - François LO PRESTI - Guy JATIVA - Martine BAURIN

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Christiane DENORME qui a donné procuration à M. Baurin

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à D. Lenne

Isabelle HUBLART

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN.

OBJET : <u>Avenants au marché Extension Ecole Maternelle</u>

M Le Maire rappelle que le chantier a démarré. Néanmoins, il s'avère que des 'surprises' ont été découvertes lors du chantier. Ainsi des avenants au marché doivent être passés : soit

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU la délibération n° 02/01.2024 du conseil municipal du 31.01.2024 actant le choix des entreprises et autorisant Monsieur le Maire, ou son 1^{er} adjoint, Didier Lenne à signer les contrats de travaux et tout autre document relatif à cette construction,

Après en avoir délibéré, et après vote, à l'unanimité, le conseil municipal décide de conclure les avenants d'augmentation et de réduction ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'extension de l'école maternelle de sebourg :

Lot n° 1

Attributaire : **MAZZOLINI, sise à Fresnes sur Escaut ;**

Marché initial : montant : 91 000 € ht soit 109 200 € ttc

Avenant n° 1 – PLUS value : montant : 29 093.16 € ht soit 34 911.76 € ttc

- devis n°1 = 8 320,04 € HT soit 9 984,05 € TTC -> reprises en sous-oeuvre des fondations existantes de l'école maternelle après excavations des terres

- devis n°2 = 20 773,12 € HT soit 24 927,74 € TTC -> remplacement d'une partie du MOB (Mur à Ossature Bois) par une maçonnerie en mur parpaings + cimentage hydrofuge à l'intérieur, y compris chaînages vertical et horizontal et achelets en béton armé pour reprises des charges du plancher bois de l'étage

Nouveau montant du marché : 120 093.16 € ht soit 144 111.79 € ttc

Lot n° 2

Attributaire : CPS BOIS, sise à Brebières

Marché initial : montant : 78 928.94 € ht – 94 714.73 € ttc

Avenant n° 1 – MOINS value : montant : - 8 417.86 € ht soit - 10 101.43 € ttc

-> partie du mur à ossature bois (MOB) remplacée par une maçonnerie.

Nouveau montant du marché : 70 511.08 € ht soit 84 613.30 € ttc

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint, M Didier Lenne à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 25.04.2024
Envoyé et reçu au contrôle de légalité
le 22.04.2024 Numéro unique de
télétransmission ID 059-215905597-
20240422-240422_D1658VD-DE

Le Secrétaire,
Thomas HALLUIN



Le Maire,
Bruno CELLIER